



La stèle de l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) sur l'avenue de l'Indépendance d'Antananarivo, devant la gare de Soarano. Elle a été inaugurée le 3 mai 1999

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cher(e)s collègues journalistes,

Nous, membres de la commission électorale pour le renouvellement des membres du Conseil de l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM), vous informons par la présente des démarches à suivre pour le dépôt de candidature à l'élection en question.

- Date de dépôt de candidature : du 6 au 10 octobre 2014

- Heure de dépôt de candidature : de 9 h à 16h

- Lieu de dépôt de candidature : Centre de Presse Malgache à Antakaviro DU au niveau des représentants provinciaux de la Commission Electorale

-Dossier à fournir :

- Copie certifiée de la Carte d'Identité Nationale (CNI)

- Copie certifiée de la NOUVELLE Carte de Presse délivrée en 2014 par la Commission de délivrance de Carte Professionnelle des Journalistes

- Lettre de motivation

- Demande de candidature manuscrite indiquant le poste choisi

(Président National - Secrétaire Général National - Trésorier National - Conseiller de l'une des 6 ex-Provinces, Vice-Président de l'une des 5 ex-Provinces)

- CV

Droit :

- 200.000 Ar (deux cent mille ariary) pour les candidats au poste de Président National - Secrétaire Général National - Trésorier National

- 100.000 Ar (cent mille ariary) pour les candidats au poste de Conseiller de l'une des 5 ex-Provinces, Vice-Président de l'une des 6 ex-Provinces

La validation des candidatures sera communiquée par la Commission électorale au plus tard le 17 octobre 2014.

Comptant sur votre amable collaboration pour la diffusion de ces informations.

Confraternellement,

Les Porte-Parole

www.madagate.com